



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 2 juin 2021

L'État en soutien des viticulteurs

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, a présidé les conseils de bassin viticole Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon, respectivement les 25 et 27 mai 2021.

Ces deux réunions ont été l'occasion de réaffirmer l'engagement de l'État dans l'accompagnement de la filière viti-vinicole qui fait face, ces dernières années, à des difficultés majeures : crise sanitaire sans précédent (annulation des salons, fermeture des restaurants ...), impact des gelées de début avril d'une intensité rare, mise en place des taxes Trump, etc.

Plan France Relance

L'État mobilise 1,2 milliard d'euros pour le volet agricole du plan de relance, qui connaît un fort engouement. Concernant les dispositifs d'agro-équipements et de couverture contre les aléas climatiques, accessibles aux entreprises viti-vinicoles, l'Occitanie est une des régions les plus actives avec une consommation des enveloppes nationales de près de 20 % (35 milliards d'euros).

Gelées d'avril : mise en place d'un fonds d'urgence pour soutenir les entreprises les plus vulnérables

Les épisodes de gel de début avril, d'une intensité exceptionnelle, ont freiné les espoirs d'un redressement après la crise sanitaire. Tous les vignobles d'Occitanie ont été fortement impactés : 71 % des vignobles du Sud-Ouest et 54 % en Languedoc-Roussillon. Les pertes de récolte sont, à ce jour, estimées à 50 % pour le Sud-Ouest (soit 1,3 million d'hl) et 46 % pour le Languedoc-Roussillon (soit 5,6 millions d'hl).

L'État s'est mobilisé immédiatement avec notamment un fonds d'urgence pour soutenir les exploitations agricoles les plus touchées par le gel. Une première enveloppe, d'un montant de 2,8 millions d'euros, a déjà été répartie entre les départements de la région Occitanie et sera ajustée en fonction de l'identification des agriculteurs en grande difficulté. Des premiers versements ont eu lieu. Les collectivités territoriales pourront également abonder ce fonds.

L'État a présenté les autres dispositifs d'aide mis en place : prise en charge des cotisations sociales, dégrèvement de taxe, prolongation des prêts garantis par l'État, prise en charge de l'activité partielle.

Une conjoncture 2020 encourageante sur le bassin Sud-Ouest

Avec un volume global de 3,1 Mhl en 2020 sur le bassin Sud-Ouest, la production progresse de 9 % par rapport à 2019. Les volumes contractualisés sur les 9 premiers mois de la campagne 2020/2021 progressent quant à eux de 20 %. Autant de signes favorables malgré des sorties de chais ralenties sur les appellations d'origines protégées (AOP).

La volonté de répondre aux besoins des marchés de façon concertée en Languedoc Roussillon.

En Languedoc-Roussillon, la baisse prévisible de récolte a amené une concertation des professionnels de l'amont et de l'aval pour estimer les besoins des marchés domestique et internationaux afin de les fournir sans rupture d'approvisionnement.

Organisation commune de marché (OCM) vin : élaboration d'un 4^{ème} plan collectif de restructuration du vignoble pour les bassins Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon

Le Programme National d'Aide de l'OCM vitivinicole s'achève en 2022 et laissera la place au Plan Stratégique National sur la période 2023-2027. La restructuration du vignoble restant une mesure socle de ce plan, indispensable pour répondre aux attentes des consommateurs, les professionnels ont dès à présent décidé de fixer certaines modalités régionales de mise en œuvre du 4^{ème} plan collectif de restructuration pour les deux bassins viticoles. Ils ont notamment voté l'introduction de nouveaux cépages (dont des cépages tolérants aux maladies) ainsi que la possibilité de création de terrasses en plan collectif pour les vignobles à fortes pentes.

« Le secteur viti-vinicole a été durement touché par la crise sanitaire et par l'épisode de gel survenu en avril dernier. L'État a pris toute la

mesure de cette crise et a rapidement mis en place des dispositifs d'aide pour soutenir les professionnels de cette filière. C'est collectivement que nous pourrons répondre aux défis qui sont devant nous. La force et le dynamisme des organisations professionnelles constitue un atout indéniable pour aller ensemble vers un avenir meilleur. » Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75
Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

Contact DRAAF Occitanie
Anne BERNACHON
Tél : 05 61 10 61 12 | 06 99 96 81 08

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiques